

YVONNE NETTER

**PLAIDOYER**  
*POUR LA FEMME*  
**FRANÇAISE**



GALLIMARD

QUATORZIÈME ÉDITION

YOUNG WALTER

WALTER A. YOUNG







Depuis plusieurs années, et à chaque renouvellement de mandat, la Chambre des Députés s'est déclarée favorable au vote des femmes. Chaque fois, le Sénat, usant de stratagèmes peu compatibles avec sa dignité, a éludé cette question qui lui semblait gênante. Mais il semble bien que la Haute Assemblée ne peut traiter ni par le mépris, ni par le silence, le vote unanime de la proposition Louis Marin, à la Chambre des Députés, le 30 juillet 1936.

Telle est l'alternative : émancipation politique et droit de citoyenneté, ou bien le *statu quo*. Question importante pour la femme, qui, à plusieurs reprises déjà, fonda ses espoirs dans ce vote favorable du Sénat et en reçut à chaque occasion un cinglant camouflet : va-t-elle être leur-rée une fois de plus, parce que les considérations de la politique partisane prévaudront encore sur les principes républicains d'égalité, de justice et d'humanité? Plus d'une femme, parmi celles qui luttent pour l'amélioration du sort de leurs semblables et la revendication de leurs droits, doutera de la sincérité du débat au Luxembourg sur la question du suffrage, mais aucune n'abandonnera la lutte qu'elle a entreprise pour le triomphe de la cause.

En ce qui nous concerne, notre détermination est bien prise : plus que jamais, nous voulons contribuer à emporter l'intime conviction de nos juges; nous voulons leur prouver que la condition actuelle de la femme française est injuste à tous égards et que celle-ci, en raison de son intelligence et des qualités dont elle a fait preuve en toutes occasions, mérite chez nous, ainsi que dans la société internationale, la place de premier plan, que ni le droit ni les faits ne lui ont octroyée. Nous voulons plaider notre propre cause pour vaincre, alors même que nous devrions, cette fois-ci encore, être les dupes de machinations politiques; les droits ne se donnent pas en France, ils se conquièrent.

Convaincues de la légitimité de nos revendications, nous désirons leur succès et nous espérons que le Gouvernement,

qui a prouvé son attachement sincère et loyal aux causes justes qu'il a fait triompher, soutiendra avec le même esprit et le même succès aussi les justes revendications de la femme française.

Quant à nos juges de demain, détenant en leur pouvoir notre statut politique, qu'ils considèrent cette apologie de la femme française comme devant être son propre plaidoyer! Qu'ils sachent qu'aucune raison, qu'aucun sentiment ne milite en faveur de la thèse périmée qu'ils se sont efforcés de défendre jusqu'à présent : ils sont aujourd'hui les seuls, à vouloir reléguer la française au même rang que les mineurs, les incapables et les fous; la tradition seule perpétue le privilège dont ils jouissent exclusivement : ils l'ont maintenue envers et contre tout, en essayant vainement de justifier leur attitude.

Le temps passe, les mœurs se transforment; la France comme les autres nations ne fait pas exception à cette loi naturelle : aussi la condition de la femme française s'est-elle améliorée, malgré les difficultés qui se sont dressées devant elle et les interdictions dont ses actes sont l'objet; mais elle est encore bien loin d'avoir en fait et en droit la situation des femmes des autres pays : la femme turque, que nous avons connue séquestrée, il y a peu de temps encore, aujourd'hui vote; la femme française ne dispose pas de ce droit! N'est-ce pas là, en vérité, une anomalie?

Ne perdons pas courage : la Française triomphera comme les autres, parce que les démocraties s'affirment chaque jour et avec elles les principes républicains. Ses droits lui seront reconnus et d'autres plus larges encore : l'utilité de ses services et l'excellence de ses aptitudes auront ainsi leur juste revanche. La liberté, les droits s'acquièrent parfois au prix de grands sacrifices; la femme française, heureusement, doit à son origine latine la modération; mais ce qu'elle veut, elle sait le vouloir : la persévérance est une de ses qualités. Cette femme, se tournant vers ses juges, leur demande de se prononcer en sa faveur. Elle les invite à réviser son procès, à examiner avec un esprit impartial sa cause et à dire, en fin de compte, qu'en matière politique la femme française est désormais capable, qu'elle doit occuper chez nous la place de choix qu'elle mérite.

Femmes françaises, qui que vous soyez, mères de famille ou célibataires, commerçantes ou employées, chefs d'industrie, bourgeoises ou bien ouvrières, voici votre plaidoyer!

10



10



*nrf*